

Conseil scolaire catholique MonAvenir

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2022

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir relèvent de la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a).

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

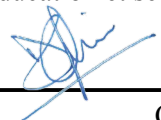
La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des rapports financiers ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Baker Tilly SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Chef des affaires

Le 30 novembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Baker Tilly SNT LLP / s.r.l.
1850 Bond, Unit / Unité A
North Bay, ON, Canada P1B 4V6
T: +1 705.494.9336
F: +1 705.494.8783
www.bakertilly.ca

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire catholique MonAvenir « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2022, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire catholique MonAvenir au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats d'opérations consolidées et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers consolidés ont été préparés pour permettre au conseil de se conformer aux dispositions en matière d'information financière stipulées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. En conséquence, il est possible que les états financiers consolidés ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

ACCOUNTING • TAX • ADVISORY

Baker Tilly SNT LLP is a member of Baker Tilly Canada Cooperative, which is a member of the global network of Baker Tilly International Limited. All members of Baker Tilly Canada Cooperative and Baker Tilly International Limited are separate and independent legal entities.

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly SNT s.r.l. est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le conseil à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés (suite)

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly SNT LLP

North Bay, Ontario
Le 30 novembre 2022

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire catholique MonAvenir

États financiers consolidés 31 août 2022


État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-35
Tableaux supplémentaires	36-40

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de la situation financière
31 août 2022



	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif financier		
Liquidités	17 478 766	28 700 264
Comptes débiteurs (note 3)	41 655 790	33 117 264
Dépôt à terme avec taux d'intérêt de 2,94%, échéant le 22 juin 2022	1 129 220	3 261 735
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 4)	<u>116 748 842</u>	<u>102 322 664</u>
Total de l'actif financier	<u>177 012 618</u>	<u>167 401 927</u>
Passif financier		
Emprunts temporaires (note 5)	20 500 000	-
Comptes créditeurs et frais courus (note 6)	29 025 835	27 530 954
Revenus reportés (note 7)	13 671 129	13 688 040
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 8)	3 261 582	3 108 671
Prêts pour immobilisations (note 9)	86 858 818	93 480 572
Apports en capital reportés (note 10)	<u>291 353 506</u>	<u>286 650 433</u>
Total du passif financier	<u>444 670 870</u>	<u>424 458 670</u>
Dette nette	(267 658 252)	(257 056 743)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	247 038	375 764
Stocks de fournitures	1 417 053	540 208
Immobilisations corporelles (note 11)	<u>457 810 965</u>	<u>432 890 078</u>
Excédent accumulé (note 12)	<u>191 816 804</u>	<u>176 749 307</u>

Au nom du conseil :

 Présidente

 Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2022



	2022 Budget non audité \$	2022 Résultats \$	2021 Résultats \$
Revenus			
Subventions pour le besoin des élèves (note 13)	269 648 566	266 001 323	265 835 080
Subventions provinciales - immobilisations approuvées	-	20 437 116	310 936
Subventions provinciales - autres	3 311 909	9 379 407	10 378 551
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	2 643 585	1 198 615
Autres revenus - conseils scolaires	-	139 812	236 747
Autres droits de scolarité et revenus	3 296 194	4 756 953	4 080 458
Revenus de placements	400 000	373 596	346 933
Fonds générés par les écoles	2 259 826	2 842 050	800 018
Amortissement des apports en capital reportés	<u>17 266 195</u>	<u>15 392 324</u>	<u>14 938 615</u>
Total des revenus	<u>296 182 690</u>	<u>321 966 166</u>	<u>298 125 953</u>
Dépenses			
Instruction	206 692 897	204 746 932	200 322 664
Administration	7 853 303	7 858 070	7 681 679
Transport	32 160 857	32 350 393	29 527 136
Frais installations pour les élèves	42 461 279	41 377 426	39 681 513
Activités financées par les écoles	1 855 088	2 789 203	1 006 115
Autres	<u>7 480 025</u>	<u>17 776 645</u>	<u>16 244 066</u>
Total des dépenses (note 15)	<u>298 503 449</u>	<u>306 898 669</u>	<u>294 463 173</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(2 320 759)	15 067 497	3 662 780
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>176 749 307</u>	<u>176 749 307</u>	<u>173 086 527</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>174 428 548</u>	<u>191 816 804</u>	<u>176 749 307</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2022



	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	15 067 497	3 662 780
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
(Augmentation) diminution des stocks de fournitures	(876 845)	4 849
Amortissement d'immobilisations corporelles	15 619 440	15 174 011
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	26 686
Amortissement des apports en capital reportés	(15 392 324)	(14 938 615)
Diminution de dépôts à terme	2 132 515	981 154
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(8 538 526)	2 102 211
Diminution des comptes créditeurs et frais courus	(367 777)	(8 116 746)
Augmentation des revenus reportés - fonctionnement	1 541 070	1 927 873
Augmentation (diminution) des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	152 911	(992 091)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	<u>128 726</u>	<u>(129 776)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement	<u>9 466 687</u>	<u>(297 664)</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-	520 783
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(38 677 669)</u>	<u>(19 456 612)</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(38 677 669)</u>	<u>(18 935 829)</u>
Activités de financement		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	(14 426 178)	837 321
Augmentation des emprunts temporaires	20 500 000	-
Remboursement de prêts pour immobilisations	(6 621 754)	(6 317 880)
Diminution des revenus reportés - immobilisations	(1 557 981)	(481 458)
Ajouts aux apports en capital reportés	<u>20 095 397</u>	<u>22 682 247</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>17 989 484</u>	<u>16 720 230</u>
Diminution des liquidités	(11 221 498)	(2 513 263)
Liquidités au début de l'exercice	<u>28 700 264</u>	<u>31 213 527</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>17 478 766</u>	<u>28 700 264</u>
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Information supplémentaire, éléments sans effet sur la trésorerie :		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les comptes créditeurs et frais courus	9 441 389	7 578 731

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire catholique MonAvenir
État consolidé de l'évolution de la dette nette
Pour l'exercice terminé le 31 août 2022



	2022 Budget <u>non audité</u> \$	2022 <u>Résultats</u> \$	2021 <u>Résultats</u> \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>(2 320 759)</u>	<u>15 067 497</u>	<u>3 662 780</u>
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(42 716 607)	(40 540 327)	(23 571 577)
Amortissement d'immobilisations corporelles	17 500 804	15 619 440	15 174 011
Perte sur la vente d'immobilisations corporelles	-	-	26 686
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>520 783</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(25 215 803)</u>	<u>(24 920 887)</u>	<u>(7 850 097)</u>
Actif non financier - autre			
Acquisition de stocks de fournitures	-	(3 553 716)	(540 208)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(247 038)	(375 764)
Consommation des stocks de fournitures	-	2 676 871	545 057
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>375 764</u>	<u>245 988</u>
Total des activités liées à l'actif non financier	<u>-</u>	<u>(748 119)</u>	<u>(124 927)</u>
Augmentation de la dette nette	(27 536 562)	(10 601 509)	(4 312 244)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(257 056 743)</u>	<u>(257 056 743)</u>	<u>(252 744 499)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(284 593 305)</u>	<u>(267 658 252)</u>	<u>(257 056 743)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la Loi sur l'administration financière, complétée par la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien ;

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui relèvent de l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui relèvent de l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Le conseil participe également dans divers consortiums pour la prestation de services de transport scolaire et de traitement informatique. Le conseil comptabilise ses participations en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle.

Entités et fonds consolidés :

- Garderie Porte-Soleil (École élémentaire catholique Sacré-Coeur, Georgetown)
- Garderie Centre copains-copines (École élémentaire catholique Saint-Philippe)
- Garderie Mon Petit Jardin (École élémentaire catholique Saint-Jean-de-Lalande)
- Garderie Les coccinelles zélées (École élémentaire catholique Immaculée-Conception)
- Garderie Les coccinelles zélées (École élémentaire catholique Saint-François-d'Assise)
- Programme de jour prolongé Saint-René-Goupil (École élémentaire catholique Saint-René-Goupil)
- Fonds générés par les écoles faisant partie du Conseil scolaire

1. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Périmètre comptable (suite)

Entités proportionnellement consolidées :

Service de transport Francobus
Service de transport de Wellington - Dufferin Student Transportation Services
Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk
Student Transportation Services of Central Ontario

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les activités connexes administrées par le conseil ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés car ils ne sont pas contrôlés par le conseil.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(i) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

(ii) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures détenus pour consommation sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

(iii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative comme suit :

Améliorations apportées aux terrains	15 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Équipement, matériel et logiciel informatique	3 à 15 ans
Mobilier	10 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(iii) Immobilisations corporelles

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(g) Revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires reçues des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions pour le besoin des élèves, sous la rubrique des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite et d'autres avantages à prestations et à cotisations déterminés à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance-vie et de soins de santé, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cadre des conventions collectives de travail ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient de façon centrale et ont ratifié les pourparlers centraux avec les associations de directeurs d'école et de directeurs adjoints, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 pour les membres de la Fédération des enseignantes-enseignants de écoles secondaires de l'Ontario (FEESO) et l'Association des enseignantes et enseignants franco-ontariens (AEFO). Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO) pour les membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et la Fiducie des employées et des employés non-syndiqués en éducation de l'Ontario (FENSEO), une fiducie pour les employées et employés non syndiqués, y compris les directeurs et les directeurs adjoints.

Présentement, les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), et aux autres membres du personnel du conseil scolaire jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP).

Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs à prestation déterminées sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la valeur des jours de maladie accumulés, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'actualisation. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- (i) Tous les gains ou pertes actuariels attribuables aux changements dus aux hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière du groupe d'employés.
- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

(j) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation ; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

(l) Revenus des placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sont comptabilisés nets des soldes des fonds d'amortissement connexes.

(n) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les administrateurs sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les administrateurs est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

1. Principales méthodes comptables (suite)

(o) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, des durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'amortissement lié, des frais courus, des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés et des apports en capital reportés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

2. Modifications comptables futures

Les normes et les modifications comptables suivantes ne sont pas en vigueur pour l'exercice terminé le 31 août 2022 et n'ont pas été appliqués dans la préparation des états financiers consolidés. Le conseil évalue présentement l'incidence de ces modifications comptables sur ses états financiers consolidés futurs.

SP 1201 Présentation des états financiers

Ce chapitre remplace le SP 1200 Présentation des états financiers. La présente norme établit des principes généraux de présentation de l'information et des normes relatives à la communication de renseignements dans les états financiers des gouvernements. La norme introduit l'état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats. Les exigences des chapitres SP 2601 Conversion des devises, SP 3041 Placements de portefeuille, et SP 3450 Instruments financiers qui doivent être adoptées en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et des pertes comme des gains et des pertes de réévaluation. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

2. Modifications comptables futures (suite)

SP 2601 Conversion des devises

Ce chapitre remplace le chapitre SP 2600 Conversion des devises. La norme exige que les actifs et les passifs monétaires libellés dans une devise étrangère et les éléments non monétaires libellés dans une devise étrangère qui sont présentés à leur juste valeur, soient ajustés pour refléter les taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations des devises étrangères sont présentés dans le nouvel état des gains et des pertes de réévaluation. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. L'adoption anticipée est permise.

SP 3041 Placements de portefeuille

Ce chapitre remplace le SP 3040 Placements de portefeuille. La norme fournit des indications révisées sur la comptabilisation, la présentation et les renseignements à fournir sur les placements de portefeuille afin de se conformer au chapitre SP 3450 Instruments financiers. La distinction entre les placements temporaires et les placements de portefeuille a été supprimée dans la nouvelle norme, et lors de l'adoption, le SP 3030 Placements temporaires ne s'appliquera plus. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022.

SP 3450 Instruments financiers

Ce chapitre établit les exigences en matière de comptabilisation et d'information pour tous les types d'instruments financiers, y compris les instruments dérivés. La norme exige l'évaluation à la juste valeur des dérivés et des investissements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif. Tous les autres instruments financiers seront généralement évalués au coût ou au coût amorti. Les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. L'adoption anticipée est permise.

SP 3280 Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Ce chapitre définit les règles de comptabilisation et d'information applicables aux obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par un gouvernement ou un organisme public. Un passif pour une obligation de mise hors service peut s'appliquer à des immobilisations corporelles en usage productif ou qui ne sont plus en usage productif. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2022. Une adoption anticipée est permise.

2. Modifications comptables futures (suite)

SP 3400 Revenus

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus, en établissant une distinction spécifique entre les opérations qui comportent l'obligation de prestation (c'est-à-dire que le payeur attend un bien ou un service de l'entité du secteur public), appelées opérations d'échange, et les opérations qui ne comportent pas d'obligation de prestation, appelées opérations sans échange. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. Une application anticipée est permise.

NOSP-8 Éléments incorporels achetés

Cette note fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des éléments d'actif incorporels achetés qui sont acquis dans le cadre d'opérations d'échange dans des conditions de concurrence normale entre des parties compétentes et consentantes qui ne sont pas contraintes d'agir. La présente note s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023. Une application anticipée est permise.

SP 3160 Partenariats public-privé

Ce chapitre fournit des indications spécifiques sur la comptabilisation et l'information financière relatives aux partenariats public-privé entre des entités du secteur public et du secteur privé, lorsque l'entité du secteur public se procure des infrastructures en faisant appel à un partenaire du secteur privé. Le présent chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

3. Comptes débiteurs

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Municipalités	5 558 706	5 597 597
Autres conseils scolaires	-	1 986 549
Gouvernement de l'Ontario - net (a)	29 195 273	20 116 459
Gouvernement du Canada	2 533 111	1 901 618
Autres	<u>4 368 700</u>	<u>3 515 041</u>
	<u>41 655 790</u>	<u>33 117 264</u>

- (a) Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subvention différés inclus dans le solde net à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2022 est 21 003 307 \$ (2021 - 24 566 016 \$).

4. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2022, le conseil a un compte débiteur envers la province de 116 748 842 \$ (2021 - 102 322 664 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

5. Emprunts temporaires

Au 31 août 2022, cinq lettres de crédit (quatre en 2021) émises par la banque auprès des créanciers du conseil scolaire totalisent 570 637 \$ (2021 - 280 736 \$).

Le conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 7 220 000 \$ (2021 - 7 220 000 \$) donnant un montant disponible 6 649 363 \$ (2021 - 6 939 264 \$) suite aux lettres de crédit. La marge porte intérêt au taux préférentiel moins 0,50 %. Au 31 août 2022, le taux préférentiel était de 4,70 % (2021 - 2,45 %).

Un emprunt temporaire d'un montant autorisé de 20 500 000 \$ porte intérêt au taux de 3,57 %. Le remboursement doit être effectué le 10 février 2023.

6. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Autres conseils scolaires	711 112	-
Comptes créditeurs et frais courus	27 363 501	26 587 309
Intérêts courus	<u>951 222</u>	<u>943 645</u>
	<u>29 025 835</u>	<u>27 530 954</u>

7. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière. Au 31 août 2022, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2021</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2022</u> \$
Installations destinées aux élèves	4 536 192	14 355 413	(9 128 812)	(6 683 819)	3 078 974
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 771 883	-	-	(186 754)	2 585 129
Éducation de l'enfance en difficulté	2 455 823	27 893 587	(27 674 042)	-	2 675 368
Autres	<u>3 924 142</u>	<u>14 105 927</u>	<u>(12 698 411)</u>	<u>-</u>	<u>5 331 658</u>
Total des revenus reportés	<u>13 688 040</u>	<u>56 354 927</u>	<u>(49 501 265)</u>	<u>(6 870 573)</u>	<u>13 671 129</u>
	<u>Solde au 30 août 2020</u> \$	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u> \$	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u> \$	<u>Transferts aux apports en capital reportés</u> \$	<u>Solde au 31 août 2021</u> \$
Installations destinées aux élèves	5 538 430	14 698 748	(6 781 786)	(8 919 200)	4 536 192
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	2 251 101	520 782	-	-	2 771 883
Éducation de l'enfance en difficulté	2 296 145	28 308 378	(28 148 700)	-	2 455 823
Autres	<u>2 155 949</u>	<u>12 242 356</u>	<u>(10 474 163)</u>	<u>-</u>	<u>3 924 142</u>
Total des revenus reportés	<u>12 241 625</u>	<u>55 770 264</u>	<u>(45 404 649)</u>	<u>(8 919 200)</u>	<u>13 688 040</u>

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de l'obligation au titre des prestations constituées

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	261 387	911 446	294 307	1 012 059
Coût des prestations constituées pour l'exercice	209 854	-	261 387	-
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	8 794	-	13 319
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	-	(58 210)	-	7 554
Prestations versées	<u>(261 387)</u>	<u>(223 941)</u>	<u>(294 307)</u>	<u>(121 486)</u>
Solde à la fin	<u>209 854</u>	<u>638 089</u>	<u>261 387</u>	<u>911 446</u>

Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	<u>2022</u>		
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2022	<u>209 854</u>	<u>638 089</u>	<u>2 413 639</u>
			<u>3 261 582</u>

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>2021</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août 2021	<u>261 387</u>	<u>911 446</u>	<u>1 935 838</u>	<u>3 108 671</u>

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés (à l'exclusion des cotisations de retraite du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après)

	<u>2022</u>			
	<u>Prestations de congé de maladie</u>	<u>Gratifications de retraite</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u>	<u>Total avantages sociaux futurs des employés</u>
	\$	\$	\$	\$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	209 854	-	1 026 443	1 236 297
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	8 794	-	8 794
Gain actuariel net	-	(58 210)	-	(58 210)
	<u>209 854</u>	<u>(49 416)</u>	<u>1 026 443</u>	<u>1 186 881</u>

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

	<u>Prestations de congé de maladie</u> \$	<u>Gratifications de retraite</u> \$	<u>Autres avantages sociaux futurs des employés</u> \$	<u>2021 Total avantages sociaux futurs des employés</u> \$
Coût des prestations constituées pour l'exercice	261 388	-	(685 957)	(424 569)
Intérêt sur l'engagement contracté (ou obligation)	-	13 319	-	13 319
Perte actuarielle nette	-	<u>7 554</u>	-	<u>7 554</u>
	<u>261 388</u>	<u>20 873</u>	<u>(685 957)</u>	<u>(403 696)</u>

Gratifications de retraite - évaluation et hypothèses actuarielles

Le conseil s'est engagé à payer des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil s'est engagé à ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

Les obligations au titre des prestations constituées pour les régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2022 reposent sur les valeurs actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2022. Ces évaluateurs prennent en compte les hypothèses économiques et constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	<u>2022</u> %	<u>2021</u> %
Taux d'actualisation des obligations au titre des prestations constituées :		
Gratifications de retraite	4,75	1,10
Indemnité accident travail	3,90	1,80

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de congé de maladie - évaluation et hypothèses actuarielles

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé en maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2022, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2022.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, les employés admissibles ont cotisé à des taux réduits allant jusqu'à 2,6 % des gains. À compter du 1^{er} janvier 2004, les taux de cotisations des employés sont revenus à des taux pouvant atteindre jusqu'à 14,6 % des gains. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2022, le conseil a cotisé un montant de 3 159 876 \$ (2021 - 5 059 708 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

9. Prêts pour immobilisations

Les prêts pour immobilisations sous forme de débetures dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 ^{er} juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 54 597 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,86 %	1 138 694	1 709 940
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 ^{er} juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2024 par versements mensuels de 10 765 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,81 %	226 356	341 767
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 ^{er} juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 196 325 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,88 %	8 084 945	9 913 467
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 ^{er} juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2026 par versements mensuels de 24 088 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 4,91 %	1 009 057	1 242 898
Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. - Débenture, émise le 1 ^{er} juillet 2005, remboursable jusqu'au 1 ^{er} juin 2028 par versements mensuels de 49 534 \$, incluant les intérêts au taux fixe de 5,01 %	3 005 538	3 439 280
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 15 novembre 2006, remboursable jusqu'au 17 novembre 2031 par versements semestriels de 168 067 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	2 568 240	2 779 993

9. Prêts pour immobilisations (suite)

	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 3 mars 2008, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 187 996 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,90 %	3 123 318	3 338 334
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 13 mars 2009, remboursable jusqu'au 13 mars 2034 par versements semestriels de 82 482 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,06 %	1 454 276	1 542 270
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 14 avril 2010, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements semestriels de 130 303 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,23 %	2 423 693	2 552 419
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 11 mars 2011, remboursable jusqu'au 11 mars 2036 par versements semestriels de 372 730 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,83 %	7 452 294	7 824 055
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 25 novembre 2011, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 136 459 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	2 986 847	3 136 711
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 9 mars 2012, remboursable jusqu'au 9 mars 2037 par versements semestriels de 409 751 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,56 %	9 355 060	9 826 548
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 20 mars 2013, remboursable jusqu'au 19 mars 2038 par versements semestriels de 191 784 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,80 %	4 533 839	4 739 295

9. Prêts pour immobilisations (suite)

	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 12 mars 2014, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 663 607 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,00 %	16 131 218	16 792 770
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 11 mars 2015, remboursable jusqu'au 9 mars 2040 par versements semestriels de 634 379 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 2,99 %	17 420 765	18 151 671
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 16 mars 2016, remboursable jusqu'au 15 mars 2041 par versements semestriels de 16 187 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,24 %	453 585	470 835
Office ontarien de financement - Débenture, émise le 14 mars 2017, remboursable jusqu'au 14 mars 2042 par versements semestriels de 194 819 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,59 %	<u>5 491 093</u>	<u>5 678 319</u>
	<u>86 858 818</u>	<u>93 480 572</u>

Le remboursement des prêts pour immobilisations, dont le solde s'élève à 113 364 068 \$, soit 86 858 818 \$ de capital et 26 505 250 \$ d'intérêts, se fera comme suit au cours des prochains exercices :

	<u>Capital</u> \$	<u>Paiements d'intérêts</u> \$	<u>Total</u> \$
2022-2023	6 940 942	3 443 963	10 384 905
2023-2024	7 145 817	3 109 949	10 255 766
2024-2025	6 816 140	2 786 400	9 602 540
2025-2026	6 705 838	2 465 404	9 171 242
2026-2027	4 738 271	2 230 931	6 969 202
Par la suite	<u>54 511 810</u>	<u>12 468 603</u>	<u>66 980 413</u>
Prêts pour immobilisations	<u>86 858 818</u>	<u>26 505 250</u>	<u>113 364 068</u>

10. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	286 650 433	278 906 801
Ajouts aux apports en capital reportés	13 224 824	13 763 047
Transferts des revenus reportés	<u>6 870 573</u>	<u>8 919 200</u>
	306 745 830	301 589 048
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	<u>(15 392 324)</u>	<u>(14 938 615)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>291 353 506</u>	<u>286 650 433</u>

11. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette 31 août 2022
	Solde au 31 août 2021	Ajouts	Dispositions	Solde au 31 août 2021	Amortissement	Dispositions	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	139 218 057	20 437 116	-	159 655 173	-	-	159 655 173
Améliorations apportées aux terrains	738 737	1 889 942	-	2 628 679	130 328	-	2 356 510
Bâtiments	398 886 905	14 158 439	-	413 045 344	143 457 038	-	258 471 485
Améliorations locatives	8 775 998	105 177	-	8 881 175	383 856	-	6 161 159
Structures mobiles	9 469 806	-	(349 200)	9 120 606	456 615	(349 200)	5 093 175
Équipements, matériel et logiciel informatique	20 589 171	1 819 580	(3 067 745)	19 341 006	3 203 179	(3 067 745)	8 772 345
Mobilier	4 581 852	319 574	(59 387)	4 842 039	317 128	(59 387)	2 336 183
Construction en cours (note a)	13 154 436	1 810 499	-	14 964 935	-	-	14 964 935
Total	595 414 962	40 540 327	(3 476 332)	632 478 957	162 524 884	(3 476 332)	457 810 965

a) Actifs en construction

Les actifs en construction en cours ayant une valeur de 14 964 935 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

11. Immobilisations corporelles (suite)

	Coûts			Amortissement cumulé			Valeur comptable nette	
	Solde au 31 août 2020	Ajouts	Dispositions	Solde au 31 août 2021	Solde au 31 août 2020	Dispositions	Solde au 31 août 2021	31 août 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrain	138 907 121	858 405	(547 469)	139 218 057	-	-	-	139 218 057
Améliorations apportées aux terrains	627 865	110 872	-	738 737	84 775	45 553	130 328	608 409
Bâtiments	391 863 417	7 023 488	-	398 886 905	132 949 954	10 507 084	143 457 038	255 429 867
Améliorations locatives	8 770 244	5 754	-	8 775 998	1 956 037	380 123	2 336 160	6 439 838
Structures mobiles	9 641 206	-	(171 400)	9 469 806	3 625 880	465 536	3 920 016	5 549 790
Équipements, matériel et logiciel informatique	18 144 739	3 874 813	(1 430 381)	20 589 171	8 340 602	3 523 006	10 433 227	10 155 944
Mobilier	3 563 284	1 036 369	(17 801)	4 581 852	2 013 207	252 709	2 248 115	2 333 737
Construction en cours (note a)	<u>2 492 560</u>	<u>10 661 876</u>	<u>-</u>	<u>13 154 436</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>13 154 436</u>
Total	<u>574 010 436</u>	<u>23 571 577</u>	<u>(2 167 051)</u>	<u>595 414 962</u>	<u>148 970 455</u>	<u>15 174 011</u>	<u>162 524 884</u>	<u>432 890 078</u>

a) Actifs en construction

Les actifs en construction en cours ayant une valeur de 13 154 436 \$ n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

12. Excédent accumulé

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	159 655 173	139 218 057
Montants limités pour une utilisation future sur requête du Conseil	22 337 334	23 032 697
Excédent de fonctionnement	8 572 836	13 354 520
Fonds générés par les écoles	2 140 525	2 087 678
Autres	<u>(889 064)</u>	<u>(943 645)</u>
Excédent accumulé	<u>191 816 804</u>	<u>176 749 307</u>

13. Subventions pour le besoin des élèves

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions législatives provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. Le gouvernement provincial par l'intermédiaire des subventions pour les besoins des élèves contrôle 83 % (2021 - 89 %) des revenus consolidés du conseil scolaire.

Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2022	2022	2021
	Budget	Résultats	Résultats
	<u>non audité</u>	<u>Résultats</u>	<u>Résultats</u>
	\$	\$	\$
Subventions législatives provinciales	225 142 150	226 825 101	224 893 711
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	<u>44 506 416</u>	<u>39 176 222</u>	<u>40 941 369</u>
	<u>269 648 566</u>	<u>266 001 323</u>	<u>265 835 080</u>

14. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire

Le conseil participe à divers consortiums de transport scolaire pour pouvoir administrer le transport des élèves de sa région.

- a. Le 28 mai 2009, le conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire catholique Providence et le Conseil scolaire Viamonde pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Service de Transport Francobus. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 51,04 % (2021 - 52,44 %).

- b. Le 3 février 2009, le Service de Transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services a été constitué en société en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Le 1 septembre 2009, le conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire Viamonde, Dufferin-Peel Catholic District School Board, Upper Grand District School Board et Wellington Catholic District School pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Service de transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Service de transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Service de Transport de Wellington-Dufferin Student Transportation Services. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 1,08 % (2021 - 0,92 %).

14. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire (suite)

- c. Le 14 octobre 2010, le Student Transport Service de Brant Haldimand Norfolk a été constitué en société en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Le 1^{er} septembre 2011, le conseil a conclu une entente avec le Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board et Grand Erie District School Board pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Student Transportation Services of Brant Haldimand Norfolk sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale.

Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Student Transport Service de Brant Haldimand Norfolk. Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 1,63 % (2021 - 1,59 %).

- d. Le 30 mars 2007, le conseil a conclu une entente avec le Kawartha Pine Ridge District School Board et Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Student Transportation Services of Central Ontario, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Student Transportation Services of Central Ontario sont prises en commun. Aucun des partenaires ne peut agir de façon unilatérale. Chaque conseil scolaire participe au partage des coûts associés à ce service pour le transport de leurs élèves respectifs par le biais de Student Transportation Services de Central Ontario. Les états financiers consolidés du conseil reflètent une consolidation proportionnelle, c'est-à-dire qu'ils comprennent les actifs qu'il contrôle, les passifs qu'il a engagés et sa part proportionnelle des revenus et des dépenses. La part proportionnelle du conseil est de 1,97 % (2021 - 2,07 %).

14. Partenariat dans des consortiums de transport scolaire (suite)

Ces entités sont consolidées proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés. La part proportionnelle du conseil est de 21,09 % (2021 - 21,25 %).

Le tableau qui suit présente l'information financière condensée :

	2022		2021	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
	\$	\$	\$	\$
Situation financière :				
Actifs financiers	2 345 551	18 640	3 503 527	472 371
Passifs	(2 690 046)	(21 815)	(3 575 115)	(473 033)
Actifs non financiers	<u>279 861</u>	<u>2 478</u>	<u>3 262</u>	<u>30</u>
Excédent accumulé	<u>(64 634)</u>	<u>(697)</u>	<u>(68 326)</u>	<u>(632)</u>
Opérations :				
Revenus	154 152 954	33 040 732	137 867 896	29 568 554
Dépenses	<u>154 149 262</u>	<u>(33 040 732)</u>	<u>(137 872 030)</u>	<u>(29 568 554)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>3 692</u>	<u>-</u>	<u>(4 134)</u>	<u>-</u>

15. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des activités financières par article :

	2022	2022	2021
	Budget	Résultats	Résultats
	(non audité)	Résultats	Résultats
	\$	\$	\$
Dépenses courantes :			
Salaires et traitements	185 079 446	186 276 312	183 380 058
Avantages sociaux	31 142 673	31 976 131	31 203 961
Perfectionnement du personnel	1 356 006	1 203 346	897 978
Fournitures et services	16 634 174	19 441 524	16 379 345
Frais d'intérêts sur les immobilisations	3 997 194	3 892 941	4 032 156
Dépenses de location	1 034 270	1 185 058	1 251 991
Frais et services contractuels	36 999 518	38 437 804	35 728 444
Amortissement des immobilisations corporelles	17 500 804	15 619 440	15 174 011
Autres	2 904 276	6 076 910	5 409 114
Activités financées par les écoles	<u>1 855 088</u>	<u>2 789 203</u>	<u>1 006 115</u>
	<u>298 503 449</u>	<u>306 898 669</u>	<u>294 463 173</u>

16. Frais de prêts

Les dépenses en frais des prêts et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Paiements de capital sur prêts pour immobilisations (i)	6 621 754	6 317 880
Paiements d'intérêts sur prêts pour immobilisations (ii)	3 724 515	4 032 156
Paiements d'intérêts sur emprunts temporaires	<u>168 426</u>	<u>-</u>
	<u>10 514 695</u>	<u>10 350 036</u>

i. inclus 3 438 992 \$ (2021 - 3 307 370 \$) payé à l'Office ontarien de financement.

ii. inclus 2 938 136 \$ (2021 - 3 069 760 \$) payé à l'Office ontarien de financement.

17. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2026.

18. Engagements

Contrats de projets de construction et de réfection

Le conseil s'est engagé à assumer des dettes relatives à des projets de construction et de réfection pour un solde non dépensé de 25 361 867 \$ (2021 - 8 944 507 \$).

Contrats de transport

Le conseil s'est engagé, à travers des consortiums, envers des contrats pour le transport des élèves. L'engagement fluctue en fonction du nombre d'élèves, le prix du carburant, les salaires et selon les changements dans les règlements du ministère de l'Éducation. Les dépenses de la période s'élèvent à 33 264 391 \$ (2021 - 29 197 097 \$).

Contrats de location

Location installations scolaires : contrat venant à l'échéance le 30 juin 2024 pour un montant de 535 627 \$.

Location installations photocopieurs : contrats venant à l'échéance à diverses dates (entre 2023 et 2027). L'engagement fluctue en fonction du nombre de photocopies. Les dépenses de la période s'élèvent à 210 191 \$ (2021 - 146 531 \$).

19. Éventualités

Dans le cours normal de ses affaires, le conseil fait l'objet de poursuites de griefs de la part d'employés et d'ex-employés. La direction du conseil est d'avis que la résolution ultime de ces réclamations et poursuites n'aura pas un impact important sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

19. Éventualités (suite)

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences gouvernementales. Conformément aux accords pertinents, si le conseil ne rencontre pas les objectifs établis, les agences gouvernementales pourraient demander des remboursements. S'il y avait une obligation d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

20. Évènements subséquents

Le conseil a acquis un terrain à Brampton en date du 14 octobre 2022 d'un montant de 18,8 millions de dollars. Le conseil a aussi obtenu un emprunt temporaire de 18,9 millions de dollars portant intérêt aux taux de 5,40% échéant le 19 juillet 2023.

Le 2 novembre 2022, le conseil a signé un offre pour l'acquisition d'un terrain à Whitby.

21. Transferts en nature du ministère des Services au public et aux entreprises

Le conseil scolaire a enregistré des écritures, à la fois des revenus et des dépenses, associées aux transferts en nature pour un approvisionnement centralisé d'équipements de protection individuelle (ÉPI) et de fournitures et d'équipements essentiels (FEE) reçus du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs). Les montants comptabilisés ont été calculés en fonction du coût moyen pondéré des équipements, tel que déterminé par le ministère des Services au public et aux entreprises, et des renseignements sur les quantités selon les dossiers du conseil. Le revenu en nature reçu pour ces transferts est de 3 553 716 \$ avec des dépenses fondées sur l'utilisation de 2 676 871 \$ pour une incidence nette de 876 845 \$.

22. Instruments financiers

Les instruments financiers du conseil sont composés de liquidités, des dépôts à terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des prêts pour immobilisations. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que le conseil ne court pas de risque en matière de risque d'intérêt ou de crédit relativement à ces instruments financiers. La valeur comptable des instruments financiers du conseil se rapproche de leur juste valeur, sauf indication contraire.

23. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Porte-Soleil

(École élémentaire catholique Sacré-Cœur, Georgetown)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	47 340	76 789
- relance sécuritaire (a)	-	18 898
- COVID-19	39 061	15 680
- salariale	32 366	15 276
- famille	288	-
Droit d'inscription des parents	<u>180 262</u>	<u>170 280</u>
	<u>299 317</u>	<u>296 923</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	343 188	335 697
Charges sociales	60 645	57 288
Support administratif	<u>3 883</u>	<u>3 877</u>
	<u>407 716</u>	<u>396 862</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	4 174	7 040
Nourriture sur place	263	123
Restauration	24 352	18 589
Frais de permis	4 680	4 680
Assurance	469	479
Nettoyage	559	1 638
Fournitures et services de bureau	4 715	351
Développement professionnel	<u>1 230</u>	<u>378</u>
	<u>40 442</u>	<u>33 278</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u><u>(148 841)</u></u>	<u><u>(133 217)</u></u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Centre copains-copines

(École élémentaire catholique Saint-Philippe)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	47 340	76 789
- relance sécuritaire	-	18 898
- COVID-19	39 061	15 680
- salariale	32 366	15 302
- famille	35 870	18 232
Droit d'inscription des parents	<u>252 853</u>	<u>178 021</u>
	<u>407 490</u>	<u>322 922</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	365 437	325 278
Charges sociales	68 840	65 718
Support administratif	<u>3 924</u>	<u>3 894</u>
	<u>438 201</u>	<u>394 890</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	4 321	5 261
Nourriture sur place	229	369
Restauration	26 277	23 333
Frais de permis	4 400	4 200
Assurance	148	151
Nettoyage	2 138	295
Fournitures et services de bureau	3 879	1 945
Développement professionnel	<u>760</u>	<u>148</u>
	<u>42 152</u>	<u>35 702</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u><u>(72 863)</u></u>	<u><u>(107 670)</u></u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir
Tableau supplémentaire
État des produits et charges - Garderie Mon Petit Jardin
(École élémentaire catholique Saint-Jean-de-Lalande)
Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	133 746	221 182
- relance sécuritaire (a)	211 696	299 350
- COVID-19	-	95 763
- salariale	37 874	43 194
- famille	311 840	318 413
Droit d'inscription des parents	181 521	111 615
Autres	-	1 000
	<u>876 677</u>	<u>1 090 517</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	628 049	568 480
Charges sociales	108 465	103 458
Support administratif	<u>25 768</u>	<u>55 406</u>
	<u>762 282</u>	<u>727 344</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	7 609	4 327
Nourriture sur place	187	94
Restauration	43 841	29 644
Frais de permis	5 030	4 800
Assurance	346	353
Nettoyage	7 442	2 993
Fournitures et services de bureau	1 595	1 565
Développement professionnel	<u>970</u>	<u>265</u>
	<u>67 020</u>	<u>44 041</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>47 375</u>	<u>319 132</u>

(a) subvention du gouvernement régional pour indemniser la perte de revenu et des coûts

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les coccinelles zélées

(École élémentaire catholique Immaculée-Conception)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	248 086	285 285
- relance sécuritaire	-	59 000
- salariale	28 380	38 704
- famille	26 601	46 827
Droit d'inscription des parents	<u>152 069</u>	<u>124 625</u>
	<u>455 136</u>	<u>554 441</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	316 928	356 415
Charges sociales	55 332	61 464
Support administratif	<u>15 858</u>	<u>9 771</u>
	<u>388 118</u>	<u>427 650</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	7 476	6 411
Nourriture sur place	75	347
Restauration	24 448	16 762
Frais de permis	4 680	4 680
Assurance	148	151
Nettoyage	3 351	2 596
Fournitures et services de bureau	9 276	900
Développement professionnel	<u>591</u>	<u>105</u>
	<u>50 045</u>	<u>31 952</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>16 973</u></u>	<u><u>94 839</u></u>

Conseil scolaire catholique MonAvenir

Tableau supplémentaire

État des produits et charges - Garderie Les coccinelles zélées

(École élémentaire catholique Saint-François-d'Assise)

Pour l'exercice terminé le 31 août 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du gouvernement régional		
- fonctionnement	117 564	-
- salariale	14 646	-
- famille	39 648	-
Droit d'inscription des parents	<u>44 373</u>	<u>-</u>
	<u>216 231</u>	<u>-</u>
Charges		
Salaires et charges sociales		
Salaires	127 213	-
Charges sociales	21 944	-
Support administratif	<u>19 822</u>	<u>-</u>
	<u>168 979</u>	<u>-</u>
Autres charges de fonctionnement		
Coûts liés au programme	10 371	-
Restauration	8 206	-
Assurance	370	-
Nettoyage	1 576	-
Fournitures et services de bureau	12 871	-
Développement professionnel	407	-
Frais de déplacement	<u>147</u>	<u>-</u>
	<u>33 948</u>	<u>-</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u><u>13 304</u></u>	<u><u>-</u></u>